

## CREADANSE - Règlement intérieur enfants

Lors de l'inscription, les pièces suivantes sont à fournir :

- Un certificat médical attestant l'aptitude à pratiquer l'activité concernée.
- La fiche d'inscription et le règlement signé.

° Pour des raisons de sécurité, les enfants ne sont pas autorisés à s'amuser dans les parties communes et privatives et doivent être récupérés par leurs parents dès la fin de leur cours.

Une décharge devra être signée par les parents pour les enfants rentrant seuls à leur domicile.

° Il est demandé aux élèves de respecter le voisinage et d'éviter les bruits excessifs, et aux parents de ne pas stationner, même pour une courte durée, devant les portillons et portes de garage.

° Les élèves doivent être assidues afin de ne pas gêner la progression du travail.

Toute absence devra être justifiée et signalée. Les cours de danse, connaissant trop d'absentéisme durant les vacances scolaires, ne sont pas maintenus. Les tarifs sont forfaitaires et sont calculés en fonction du nombre de jours de vacances et de jours fériés.

° Tenue pour les cours de danse :

Chaque groupe a sa propre tenue (définie par les professeurs en début d'année) et elle est obligatoire pour suivre les cours de danse.

Les élèves doivent avoir les cheveux bien attachés et le visage dégagé afin de ne pas être gênées.

### Modalités de paiement

° Les frais d'adhésion annuelle sont à régler à chaque début d'année (20 € )

° Pour les paiements par chèque, les cours se règlent d'avance :

- soit au moyen de 3 chèques encaissables : le 1er en septembre, puis le 5 janvier et le 5 avril

° Les paiements en espèces doivent s'effectuer au début de chaque trimestre: le 1er début septembre, puis le 5 janvier, et le 5 avril). Dans ce cas, le règlement en espèces sera obligatoire pour toute l'année.

Le ...../...../ .....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.

Signature :

Droit à l'image

J'autorise Créadanse à utiliser des photos prises en cours sur lesquelles je pourrais figurer.

Signature :

## CREADANSE - REGLEMENT INTERIEUR ADULTES

Lors de l'inscription, les pièces suivantes sont à fournir :

- Un certificat médical attestant l'aptitude à pratiquer l'activité concernée.
- La fiche d'inscription et le règlement signé.

- **PLANNING**

Le planning des cours est valable sur la période scolaire en cours.

Durant les vacances scolaires, un planning réduit est aménagé.

Fermeture annuelle au mois d'août, période de Noël, et 1 semaine aux vacances d'hiver .

- **TARIFS**

Plusieurs formules sont à votre disposition permettant une totalité de choix.

Nos cours sont très variés, tout en respectant les principes fondamentaux de la méthode Pilates et toujours exécutés dans la rigueur et la bienveillance.

Nos tarifs correspondent à notre savoir-faire d'une longue expérience professionnelle de plus de 35 ans, avec une attention permanente pour chacune de nos élèves.

Afin de pouvoir accéder à la plateforme de réservation, tous les cours doivent être réglés à l'avance au studio par chèque ou espèces . Possibilité de paiement en ligne pour les cartes de cours.

Nous nous réservons le droit d'annuler une séance par manque d'effectif ( 4 élèves minimum) ou pour absence justifiée (maladie ou accident).

Tous forfait est dû et est non remboursable (sauf pour cause de maladie (certificat médical obligatoire) ou déménagement.

Une absence à un cours n'ouvre pas droit à un remboursement mais peut être récupérée en choisissant un autre cours ( jusqu'à fin juin).

**L'annulation d'une réservation doit se faire 12h avant le début du cours (exclusivement sur Eversports) afin de pouvoir faire profiter une autre élève de la séance. Dans le cas contraire la séance sera comptabilisée.**

**Pas d'annulation possible par sms ou téléphone.**

Aucun report de date de validité ne sera possible : les cours démarrent début septembre et se terminent fin juin.

Les cours peuvent être récupérés durant l'année scolaire en cours ou durant la période de validité de la carte.

## Modalités de paiement

- ° Les frais d'adhésion annuelle sont à régler à chaque début d'année (20 euros )
- ° Pour les paiements par chèque, les cours se règlent d'avance :
  - Pour la danse : au moyen de 3 chèques encaissables le 5 octobre, le 5 janvier et le 5 avril
  - Pour le Pilates, Yoga .. : selon les modalités indiquées avec nos tarifs.
- ° Les paiements en espèces doivent s'effectuer au début de chaque trimestre, (soit au plus tard le 5 octobre, 5 janvier, 5 avril). Dans ce cas, le règlement en espèces sera obligatoire pour toute l'année.

### • TENUE POUR LES COURS

Une tenue de sport prévue à cet effet est exigée: legging, pantalon de gym, t-shirt, débardeur.

Pas de vêtements amples: les lignes du corps doivent être visibles afin de garantir la correction de la posture.

Les cheveux doivent être attachés, le cou et les épaules dégagés pour la bonne correction du mouvement.

Par mesure d'hygiène, une serviette est nécessaire pour s'allonger sur les tapis. Du gel hydroalcoolique est à votre disposition pour nettoyer le matériel utilisé en fin de cours.

Pensez à éteindre votre téléphone portable et à être ponctuel(le) afin de ne pas déranger les cours .

Le ...../...../ .....

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.**

**Signature :**

### Droit à l'image

J'autorise Créadanse à utiliser des photos prises en cours sur lesquelles je pourrais figurer.

**Signature :**